LE MOT DE GASPARD

Trop tôt pour qui ?

Des firmes pharmaceutiques s'étonnent et se plaignent parfois de voir la *revue Prescrire* présenter certaines spécialités avant même leur arrivée sur le marché français. « *Au nom de quoi* », nous disent ces firmes, « *la revue se permet-elle d'écrire sur des médicaments qui ne sont pas encore lancés* ? ».

Le texte publié dans ce numéro sur la *varénicline* (Champix° en Europe ; Chantix° aux États-Unis d'Amérique - lire pages 645-648), avant l'octroi de l'AMM européenne de cet agoniste nicotinique, suscitera probablement de telles réactions.

Pourquoi donc s'efforcer de publier une synthèse critique de l'évaluation de médicaments qui ne sont pas encore disponibles ? Parce que, de fait, les firmes commencent la promotion de leurs "nouveautés" bien avant commercialisation, en les présentant logiquement de façon biaisée, à leur avantage.

Ainsi, la *varénicline*, est annoncée depuis des mois par la firme Pfizer, ne serait-ce que sur le site internet du groupe. L'avis positif de la Commission européenne d'autorisation de mise sur le marché a été l'occasion d'un communiqué lisible dans la "mediaroom" du site de la firme, à côté du cours boursier de l'action Pfizer, et renvoyant au site www.chantix.com (1). Dans le même temps, la presse grand public annonce l'arrivée de la « *nouvelle molécule prometteuse* », du « *premier anti-tabac à cibler les récepteurs à nicotine du cerveau (...)* » (2). La lettre d'actualité Vidalnews annonce également Champix° aux professionnels de santé (3). Le blog *Varenicline* (Champix) met en avant le caractère innovant de la chose, etc. (4).

Trop tôt, les synthèses *Prescrire* ? Pas pour les personnes qui cherchent à s'informer en toute indépendance.

1- "Pfizer's Champix° receives positive opinion from CHMP for the treatment of smoking cessation" Site internet http://mediaroom.pfizer.com consulté le 5 septembre 2006 : 2 pages.
2- "Une nouvelle molécule prometteuse" *Libération* du 17 août 2006. Site internet http://www.liberation.fr consulté le 5 septembre 2006 : 1 page.
3- "Actualités thérapeutiques" Vidalnews 2006 ; (201) : 6-7.
4- "Varenicline (Champix) blog". Site internet http://www.ambers-website.info consulté le 5 septembre 2006.

COTATION PRESCRIRE

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.

BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.

INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.

APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.

ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.

N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.

LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.

PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Médicaments avec publicité grand public

Notre appréciation globale (symbolisée par un feu tricolore) porte sur les garanties de sécurité qu'offre la spécialité dans le cadre de la promotion directe auprès du grand public pour susciter des achats.

D'ACCORD : la spécialité a une balance bénéfices-risques bien connue et nettement favorable. Son utilisation en automédication est acceptable.

PRUDENCE : la spécialité peut être utilisée en automédication, mais avec certaines précautions.

PAS D'ACCORD : la balance bénéfices-risques de la spécialité est défavorable dans le cadre de l'automédication.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand : lire au bas de chaque tableau de copies.

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.

Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.

Information restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.

Information minimale, limitée ou presque à des éléments administratifs.

Rétention d'information.

Téléchargé sur prescrire.org le 30/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement